



Département de l'Essonne

Mairie
70 Grande Rue
91490 ONCY-SUR-ÉCOLE
Tél. : 01 64 98 81 40

République Française
Arrondissement : Évry

Séance du lundi 30 juin 2025

Délibération N° DEL_2025_012

Le trente juin deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie Salle du conseil municipal), sous la présidence de Monsieur Bruno DELECOUR.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	14
Date de la convocation : 26/06/2025		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : Monsieur Bruno DELECOUR, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT, Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Christophe COUDER, Madame Sophie LAZOVITCH, Monsieur Jacques NORMAND, Madame Agnès PRZYSZLAK, Madame Isabelle RICHARD, Monsieur François ROUSSEAU, Madame Annie VIZET

Représentés : Monsieur Alain CARRE-DESODIN représenté par Monsieur Jacques NORMAND, Madame Patricia GALVAING représentée par Monsieur François ROUSSEAU, Madame Sophie GELBARD représentée par Madame Marie-Thérèse BOSSELUT, Monsieur Sébastien MONET représenté par Monsieur Christophe COUDER

Absents et Excusés : Monsieur Eric BERNARD

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Transfert des données issues des systèmes de lecture automatisée des plaques d'immatriculation (LAPI)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu l'article L233-1 du Code de la sécurité intérieure,

Vu la convention proposée par le Service Interdépartemental de Police Judiciaire des Yvelines (SIPJ 78) en vue du transfert des données issues des systèmes de lecture automatisée des plaques d'immatriculation (LAPI) de la commune,

Vu l'avis favorable de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) en date du 03 juillet 2024,

Vu la réponse du gouvernement à la question parlementaire N° 254861 confirmant la compétence du conseil municipal pour autoriser le maire à signer cette convention,

Date de transmission de l'acte: 01/07/2025
Date de reception de l'AR: 01/07/2025
091-219104635-DEL_2025_012-DE
A G E D I

Considérant que le projet du SIPJ 78 constitue une avancée majeure dans la lutte contre la criminalité organisée en facilitant l'exploitation des données de vidéoprotection,

Considérant que la mise en œuvre de cette convention permettra d'assurer une transmission automatique et sécurisée des données LAPI au concentrateur installé à Versailles dans des locaux de la police nationale, sans charge financière pour la commune,

Considérant que cette expérimentation prendra fin le 31 décembre 2025 et qu'un bilan sera réalisé à son terme,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Approuve la convention présentée par le SIPJ 78 relative au :

- la mise à disposition, à titre gracieux, de l'accès aux matériels informatique et électronique de vidéoprotection qui permettent la lecture automatique des plaques d'immatriculation (LAPI) et des systèmes exploités,
- la transmission de "flux LAPI" issus des caméras de vidéoprotection des collectivités, permettant l'usage de dispositifs LAPI, à la seule destination des personnels des forces de sécurité intérieures.

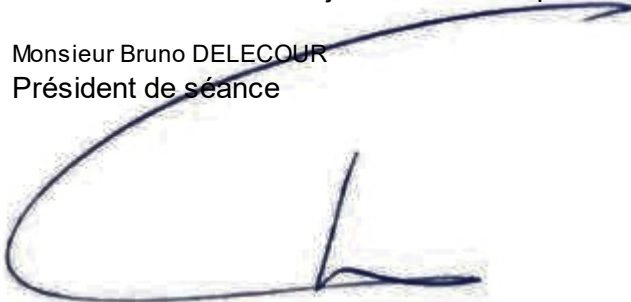
Autorise monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre,

Prend acte que toutes les données LAPI seront dûment déclarées à la CNIL et que leur conservation respectera les délais légaux,

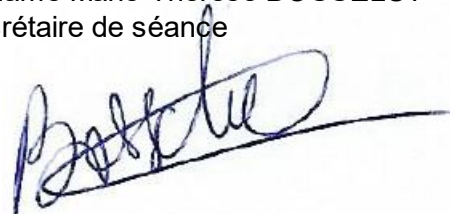
Précise qu'à l'issue de l'expérimentation, la commune sera libre de choisir le prestataire technique en cas de pérennisation du dispositif.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Bruno DELECOUR
Président de séance



Madame Marie-Thérèse BOSSELUT
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 01/07/2025

Date de réception de l'AR: 01/07/2025

091-219104635-DEL_2025_012-DE

A G E D I



Département de l'Essonne

Mairie
70 Grande Rue
91490 ONCY-SUR-ÉCOLE
Tél. : 01 64 98 81 40

République Française
Arrondissement : Évry

Séance du lundi 30 juin 2025

Délibération N° DEL_2025_013

Le trente juin deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie Salle du conseil municipal), sous la présidence de Monsieur Bruno DELECOUR.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	14
Date de la convocation : 26/06/2025		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : Monsieur Bruno DELECOUR, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT, Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Christophe COUDER, Madame Sophie LAZOVITCH, Monsieur Jacques NORMAND, Madame Agnès PRZYSZLAK, Madame Isabelle RICHARD, Monsieur François ROUSSEAU, Madame Annie VIZET

Représentés : Monsieur Alain CARRE-DESODIN représenté par Monsieur Jacques NORMAND, Madame Patricia GALVAING représentée par Monsieur François ROUSSEAU, Madame Sophie GELBARD représentée par Madame Marie-Thérèse BOSSELUT, Monsieur Sébastien MONET représenté par Monsieur Christophe COUDER

Absents et Excusés : Monsieur Eric BERNARD

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Actualisation des sièges au sein du conseil communautaire de la CC2V

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la circulaire du 17 mars 2025 relative à la recomposition de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux

Considérant la population de la commune de Oncy-sur-Ecole qui a dépassé 1 000 habitants et qui ne dispose que d'un siège au sein de l'assemblée délibérante

Considérant que les communes de la CC2V qui ont plus de 1 000 habitants, comme Moigny-sur-Ecole et Soisy-sur-Ecole, dispose de 2 sièges au conseil communautaire.

Date de transmission de l'acte: 01/07/2025
Date de reception de l'AR: 01/07/2025
091-219104635-DEL_2025_013-DE
A G E D I

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

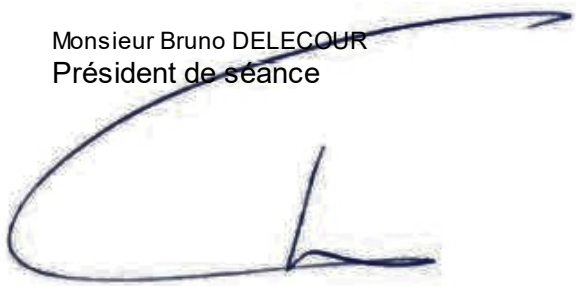
Approuve l'actualisation de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire ainsi qu'il suit :

COMMUNE	NOMBRE DE SIEGES
Boigneville	1
Boutigny-sur-Essonne	5
Buno-Bonnevaux	1
Courances	1
Courdimanche-sur-Essonne	1
Dannemois	1
Gironville-sur-Essonne	1
Maise	4
Milly la Forêt	8
Moigny-sur-Ecole	2
Mondeville	1
Oncy-sur-Ecole	1+1
Prunay-sur-Essonne	1
Soisy-sur-Ecole	2
Videlles	1
TOTAL	32

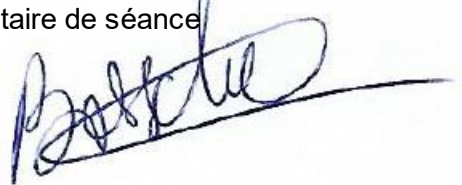
Dit que la délibération sera notifiée à la CC2V.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Bruno DELECOUR
Président de séance



Madame Marie-Thérèse BOSSELUT
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 01/07/2025
Date de reception de l'AR: 01/07/2025
091-219104635-DEL_2025_013-DE
A G E D I



Département de l'Essonne

Mairie
70 Grande Rue
91490 ONCY-SUR-ÉCOLE
Tél. : 01 64 98 81 40

République Française
Arrondissement : Évry

Séance du lundi 30 juin 2025

Délibération N° DEL_2025_014

Le trente juin deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie Salle du conseil municipal), sous la présidence de Monsieur Bruno DELECOUR.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	14
Date de la convocation : 26/06/2025		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : Monsieur Bruno DELECOUR, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT, Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Christophe COUDER, Madame Sophie LAZOVITCH, Monsieur Jacques NORMAND, Madame Agnès PRZYSZLAK, Madame Isabelle RICHARD, Monsieur François ROUSSEAU, Madame Annie VIZET

Représentés : Monsieur Alain CARRE-DESODIN représenté par Monsieur Jacques NORMAND, Madame Patricia GALVAING représentée par Monsieur François ROUSSEAU, Madame Sophie GELBARD représentée par Madame Marie-Thérèse BOSSELUT, Monsieur Sébastien MONET représenté par Monsieur Christophe COUDER

Absents et Excusés : Monsieur Eric BERNARD

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Vote du budget primitif - Budget communal 2025

Cette délibération annule et remplace la DEL_2025_005.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté lors de la réunion de la commission des finances réunie le 14 mars 2025 à 19 heures, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 053 409,37 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 081 881,50 €

répartis comme suit :

Date de transmission de l'acte: 01/07/2025
Date de reception de l'AR: 01/07/2025
091-219104635-DEL_2025_014-DE
A G E D I

Dépenses			Recettes		
FONCTIONNEMENT					
Chap.	Libellé	Voté	Chap.	Libellé	Voté
011	Charges à caractère général	1 051 399,41	013	Atténuations de charges	2 050 927,44
60	Achats et variation des stocks	120 764,00	64	Charges de personnel	43 598,00
61	Services extérieurs	88 361,00	70	Prod. services, domaine, ventes diverses	77 845,97
62	Autres services extérieurs	840 274,41	73	Impôts et taxes	146 279,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	2 000,00	74	Dotations et participations	38 765,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	392 805,00	75	Autres produits de gestion courante	7 227,00
62	Autres services extérieurs	3 000,00	76	Produits financiers	0,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	1 635,00	77	Produits spécifiques	5 823,00
64	Charges de personnel	388 170,00	78	Reprises amort., dépréciations, prov.	11,54
014	Atténuations de produits	249 809,09	731	Fiscalité locale	682 814,00
73	Impôts et taxes	167 586,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 048 563,93
65	Autres charges de gestion courante	76 247,00			
66	Charges financières	1 976,09			
67	Charges spécifiques	4 000,00			
042		359 395,87	042		2 481,93
023	Virement à la section d'investissement	349 670,04	77	Produits spécifiques	2 481,93
68	Dot. aux amortissements et provisions	9 725,83			
	TOTAL GENERAL	2 053 409,37		TOTAL GENERAL	2 053 409,37
INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Prévu	Chap.	Libellé	Prévu
0	Hors équipement	1 079 399,57	0	Hors équipement	722 485,63
16	Emprunts et dettes assimilées	29 824,03	001	Solde d'exécution section investissement	215 577,99
20	Immobilisations incorporelles	2 680,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	40 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 042 095,54	13	Subventions d'investissement	466 907,64
23	Immobilisations en cours	4 800,00			
040		2 481,93	040		359 395,87
13	Subventions d'investissement	2 481,93	021	Virement de la section de fonctionnement	349 670,04
			28	Amortissement des immobilisations	9 725,83
	TOTAL GENERAL	1 081 881,50		TOTAL GENERAL	1 081 881,50

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune,

Le conseil municipal,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu le projet de budget primitif,

Délibère et décide

ARTICLE 1

L'adoption du budget de la Commune Budget communal pour l'année 2025 présenté par son Maire,
Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 3 135 290,87 €

En dépenses à la somme de : 3 135 290,87 €

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail ci-dessus présenté

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Bruno DELECOUR
Président de séance

Madame Marie-Thérèse BOSSELUT
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 01/07/2025
Date de reception de l'AR: 01/07/2025
091-219104635-DEL_2025_014-DE
A G E D I